

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 08 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 08 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite des convocations en date du 26 mars 2026, transmises le 27 mars 2026, et du 02 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes DECRIEM Marie-Christine, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme ROSKOSCHNY Cassandra a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2026-04-N° 23

VU l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art.3 VII qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

VU l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

VU l'article L. 3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeubles poursuivis par les collectivités territoriales ;

VU les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

VU la délibération 2025-12-N° 19 du Conseil municipal en date du 2 décembre 2025 ;

VU l'avis rendu par le service local du domaine le 15 décembre 2025, saisi sur la valeur vénale du bien estimé à 15.000 € H.T. ;

La Commune est propriétaire de la parcelle bâtie sise 15 Grand'place à AIRE-SUR-LA-LYS, cadastrée section AD N° 402 pour 177 m².

Monsieur Jean MANTEL, Gérant, domicilié à MORBECQUE (59 190), souhaite se porter acquéreur de ladite parcelle, en vue de la reprise d'un commerce en centre-ville (commerce en rez-de-chaussée et logements à l'étage).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE DONNER SON ACCORD pour la cession de la parcelle bâtie sise 15 Grand'place à AIRE-SUR-LA-LYS, cadastrée section AD N° 402 pour 177 m², moyennant le prix de 19.800 € TTC, soit 10 % au-dessus de l'avis du service local du Domaine du 15 décembre 2025 susvisé, au profit de Monsieur Jean MANTEL, Gérant, domicilié à MORBECQUE (59 190), en vue de la reprise d'un commerce en centre-ville (commerce en rez-de-chaussée et logements à l'étage) ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette cession ;

ARTICLE 3 - DE DIRE que Maître ROPITAL - Notaire 35 rue d'Arras à AIRE-SUR-LA-LYS, représentera la Commune, **ETANT PRECISE QUE** les frais préalables à la vente (notaire, ...) seront à la charge du futur acquéreur.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Claude DISSAUX

